

## Compte rendu CAPD

16 mars 2023

- **Présent-es :**

DASEN Mme Fellahi, cheffe du SAGED et PSEP Mme Nativelle, Directrice des ressources humaines Mme Rubin, adjointe à la cheffe du SAGED Mme Danguy , 5 IEN : Mme Cardoen (Caen 2), M. Corré (Lisieux Nord), Mr Prosper Paul (Lisieux Sud), Mme Fargeton (Bayeux), Mme Corbet (Caen Ouest ), chargé de mission politique de la ville M. Delbaere à la place de l'IEN de Falaise Mr Richard .

5 SNU\_1 UNSA\_2 SGEN\_0 CGT\_0 FO\_3 SUD Educ

- **Déclarations préalables**

- Décla FSU
- Décla SGEN
- Décla SUD

### Réponses de la DASEN

-Refus temps partiel, stages de formation, absences pour reconversion... :

-question d'équilibre pour un service public d'éducation, importance d'un-e enseignant-e devant chaque classe

-chaque personne reçue/IEN pour les TP

-décision pour 3 ans

-dans le cadre de reconversion, l'administration doit être au courant du projet.

-envoi d'un courrier aux parents à Vire ne prenant pas en compte la décision du tribunal de Caen (cf décla SUD) : il s'agit d'une erreur, un rectificatif va être envoyé par les services. L'annulation de la double sectorisation à Vire est maintenant prise en compte par la DSDEN. Les modalités d'affectation seront les mêmes que celles d'année précédente.

- sur les questions individuelles : suivent leur cours...

- **Installation de la CAPD**

cheffe du PSEP : rappelle des effets de la loi de transformation publique : la CAPD concerne tous les corps. Il n'y a plus de consultation sur la mobilité depuis 2020, sur la promotion et l'avancement depuis 2021.

Chiffres des élections de décembre 2022 : 3280 électeurs et électrices -1330 votant-es - 1305 suffrages exprimés

Résultats : 5 SNU\_1 UNSA\_2 SGEN\_0 CGT\_0 FO\_2 SUD Educ

- **Approbation du règlement intérieur**

Interruption de séance : les organisations syndicales demandent le report pour pouvoir étudier le RI car la version finale a été envoyée la veille de l'instance.

La DASEN accepte de convoquer une nouvelle CAPD sur le règlement intérieur et précise que le nouveau règlement intérieur type du ministère ne prévoit pas d'interruption de séance. C'est une bienveillance de sa part pour le dialogue social.

- Approbation du Procès verbal

SGEN : signale que nous devons le recevoir un mois après. La DASEN s'y engage pour les prochains.

Le procès verbal est approuvé.

- Recours de Mme Cussy

DASEN : cohérence entre les éléments de l'IEN et l'avis car il y a des marges de progrès définis, aucune observation transmise sur son CR, un échange avec l'IEN a été proposé et Mme Cussy a refusé l'entretien.

SGEN : difficulté pour nous de donner un avis car on ne connaît pas les critères ni d'éléments de comparaison. Problème d'opacité qui participe à la défiance des personnels envers l'administration.

SNUipp : revient sur la définition de « satisfaisant » et sa réception par les personnels.

DASEN : n'entend pas (cf procès verbal de la dernière CAPD, mêmes arguments)

SUD : redemande à avoir les éléments par circo comme la DASEN s'y était engagée, par nature de poste (brigade)

Cheffe SAGED : Demande à faire en CSA sur les Lignes Directrices de Gestion académique. Ça tombe bien, on n'y siège pas.

SUD :

- la collègue était malade lors de la demande de rdv

- les attendus pour un premier rdv sont selon les propos de la DASEN moindres que pour les échelons suivants. Le travail fourni par la collègue semble très positif pour un 6<sup>ème</sup> échelon et l'avis satisfaisant ne peut que décourager la collègue.

La discussion se polarise autour du « refus » d'échanges par la collègue.

Vote concernant la révision de l'affectation :

Pour : 8 pour (1 SGEN-5 SNU-2 SUD)

S'abstient : 1 UNSA 1 SGEN

Contre : 10 (administration) A vérifier : pas de tour de table, mauvaise visibilité, personne entre la cheffe PSEP et la DRH sans cavalier qui a levé la main...La directrice académique a levé la main alors qu'elle ne compte pas dans les 10 personnes représentant l'administration.

Les Organisations syndicales ont dû demander aux représentant-es de l'administration de voter, la DASEN s'en est étonnée, elle ne voit pas comment iels peuvent voter différemment. Nous lui faisons remarquer que nos propos ne servent donc en rien puisque la décision de l'administration est gravée en amont. Selon la DASEN, l'administration ne remettra jamais en cause son propre jugement.

- **Statistiques**

La DASEN souhaite passer à la suite sans nous permettre de nous exprimer sur les statistiques des avis. SUD souhaite connaître la suite donnée aux recours gracieux formulés. Après une longue attente , sur les 4 recours gracieux formulés :

-1 demande reçue trop tard

- 1maintien du satisfaisant

- 1 modif de deux items avec un maintien de l'avis satisfaisant

- 1 réévaluation de 3 items et maintien de l'avis final

SNUipp

Statistiques pour excellent et très satisfaisant : plus d'hommes !!!

La DASEN se dit « vigilante » et pense qu'en tant que femme elle ne peut être que pour l'égalité professionnelle.

SUD rappelle l'existence des biais stéréotypés chez les hommes comme chez les femmes et la question des promotions est d'ailleurs présente dans le plan égalité professionnelle du ministère. Nécessité de former les IEN et de s'engager à plus que de la vigilance.

La DASEN martèle qu'elle s'en tient aux compétences.

Un IEN se dit référent égalité pro et nous informe d'une formation à destination des cadres fin mai ainsi que d'une formation pour tous les personnels sur magistère.

SNU : élargie sa remarque à l'ensemble des échelons, constat qu'en 2023 il y a plus de chance d'avoir un avis excellent quand on est un homme.

La DASEN va y travailler.

- **Questions diverses SGEN**

*Concertation « Notre école, faisons la ensemble »*

*Quand seront données les réponses aux demandes de subvention ?*

*Est ce qu'il y aura une réponse argumentée en cas de refus de subvention ?*

*Est-ce qu'il y aura-t-il la possibilité de corriger une demande et de la représenter ?*

DASEN : réponses données au fil de l'eau. La commission académique ne refuse pas de subvention. Toute demande sera honorée mais il pourra y avoir des demandes de précision. Oui, il sera possible de corriger une demande.

*Mouvement intra départemental*

*Les enseignants des dispositifs GS, CP et CE1 n'étant plus profilés, qu'en est il de ceux déjà en poste. Peuvent ils toujours prétendre à rester sur leur niveau de droit ?*

*Quelle ancienneté dans l'école ont désormais ces enseignants ?*

*Ces postes seront ils toujours fléchés au mouvement auquel cas la personne obtenant un poste sera elle légitime à réclamer d'être mis sur le niveau pour lequel elle a postulé ?*

DASEN : constate une différence entre les zones d'éducation prioritaire et les autres avec des statuts différents sur les dispositifs.

Il s'agit d'arrêter des recrutements spécifiques et de transformer ces postes à profil en postes d'adjoint classiques. Les dédoublements seront cependant maintenus. Ils ne pourront pas être fléchés sur le logiciel du mouvement. Un commentaire sur l'école précisera le nombre de dispositifs.

En cas de carte scolaire, la DASEN s'engage à ce que ça se passe au bénéfice du ou de la collègue. La répartition des élèves se fera en conseil des maître-sses.

Autres questions du SGEN : la DASEN estime qu'elles ne relèvent pas de la CAPD et préfère que nous demandions des audiences.

- **Questions diverses du SNUipp**

1) Postes réservés PES : combien de postes seront réservés ? Est-il envisagé une rotation de ces supports ?

DASEN : ne savent pas pour le moment

2) *Contractuel-les : combien de contractuel-les ont été recruté-es depuis la rentrée 2023 ? Pour quelle durée ?*

Cheffe SAGED-PSEP: 31 contractuel-les actuellement (21 contractuel-les au 22 août 2022 dont 18 renouvellements.)

3) Animations pédagogiques : pourquoi certaines animations pédagogiques sont annoncées seulement quelques jours avant leur tenue ?

Normalement les CPC préviennent en amont de la convoc. Les organisations syndicales donnent des exemples contraires comme celui d'une formation 100% réussite où les collègues ont été convoqué-es le jour même. martèle

4) Direction : des jeunes collègues (T1, T2 et plus) peuvent-ils obtenir un poste de direction non profilé et exercer effectivement la mission de direction ?

Oui à titre provisoire, réglementairement.

Si le ou la collègue ne le souhaite pas, on peut demander à une personne de l'école de prendre le poste. Si la ou le collègue le souhaite, l'administration lui laissera la possibilité.

5) Temps partiel : combien avez-vous reçu de demandes ? A quelle date les réponses seront-elles communiquées aux personnels ?

330 demandes pour 2023 (349 pour la rentrée 2022)\_réponse d'ici la fin du mois. Les IEN ont reçu les personnels concernés.

6) Mouvement : quand sera publiée la circulaire départementale ? Quel sera le calendrier du mouvement départemental ?

La circulaire sera éditée fin mars.

Début d'ouverture du serveur : 7 avril en fin d'aprem

Fermeture du serveur : dimanche 23 avril inclus

Résultats le 22 juin vers midi

7) Ineat / exeat : à quelle date sera publiée la circulaire ?

A été publiée le 4 mars

8) A quelle date les collègues de St Martin de Fontenay pourront-elles réintégrer leur école ?

Pas en CAPD